

Mardi, 1er Juin 1880

SOMMAIRE

LA PROTECTION ET L'EMIGRATION. ADMINISTRATION JUDICIAIRE. ECHOS DU JOUR. LETTRES DE NEW-YORK. COMMUNICATION.

LA PROTECTION ET L'EMIGRATION

En 1857, un comité fut nommé par la Chambre d'assemblée pour étudier la question de l'émigration aux Etats-Unis, qui commença à se faire sur une grande échelle.

Dans le but d'obtenir tous les renseignements que comportait l'importance du sujet, le comité crut devoir se mettre en communication avec des personnes du pays, qui, par leur instruction, leur expérience et leur raison sociale, étaient en état de fournir des données aussi justes et aussi rationnelles que possible.

Où sont les capitaux qui ont été employés à la manufacture de verre de Vaudreuil? Où sont ceux qui ont aussi été mis sur la superbe manufacture de bois de Saint-Athanase? L'un et l'autre de ces beaux établissements sont fermés, et les capitalistes qui les avaient érigés, comme leurs employés, sont passés aux Etats-Unis et y sont occupés à fabriquer, autant pour nous que pour la nation américaine, ce qu'ils ne pouvaient faire ici à cause du tarif protecteur de ces derniers.

Les quatre principales causes de l'émigration d'après le rapport du comité étaient: 1o le manque de chemins et ponts pour communiquer des anciens établissements aux terres vacantes de la Couronne; 2o les concessions de vastes étendues de terrains qui avaient été faites autrefois à un seul individu ou à des compagnies; 3o le manque d'emploi pour une forte partie de la population, durant nos longs hivers, provenant du manque de manufactures; 4o l'insuffisance d'organisation.

Comme moyens propres à faire cesser l'émigration le comité indiquait: 1o l'ouverture de chemins et la construction de ponts partout où ils sont nécessaires pour rendre les terres de la Couronne accessibles aux colons; 2o l'établissement et l'encouragement des manufactures; 3o la protection du pauvre colon contre l'avidité ou l'ambition injuste du grand propriétaire; 4o une organisation régulière dans le département des terres publiques avec une surveillance active du système de colonisation.

Nous n'avons pas l'intention de nous appesantir sur les différentes conclusions du comité, qui ont notre pleine approbation; nous voulons seulement mettre en relief ce qu'il disait au sujet de l'établissement des manufactures. "Notre pays est essentiellement agricole," disait le comité dans son rapport, "pourquoi ne serait-il pas aussi manufacturier? N'a-t-il pas tous ses nombreux et puissants pouvoirs d'eau qui ne sont surpassés dans aucun pays du monde? N'a-t-il pas les mines les plus riches et les plus abondantes qu'il soit possible de trouver? Nos mines de fer de Saint-Maurice, de Marmora, des bords de l'Ottawa, etc., sont aussi abondantes et la matière première qu'elles renferment est d'une qualité au moins égale, sinon supérieure, à tout ce que les pays de l'Europe les mieux favorisés sous ce rapport peuvent produire.

Le Nouvelliste n'est pas très satisfait de la discipline libérale. Voici ce qu'il dit au sujet du nouveau club radical fondé à Québec: "Pareil fait nous convaincant de plus en plus qu'il n'y a aucune organisation, aucune discipline dans le club, et que le plus humble des soldats se croit de taille à être chef. Il est temps que pareille anomalie cesse, que chacun soit mis à sa place: les grands en haut, les petits en bas." Nous serions curieux de savoir quels sont les grands libéraux et les petits libéraux!

qu'à leur point de départ, à leur début. Elles ne sont donc aucunement en état de soutenir la concurrence avec eux. Si donc elles ne reçoivent point de nous cet encouragement, cette protection que l'on a certes très sagement accordée dans ces pays en temps opportun, et que la loi accorde encore aux Etats-Unis, nous les étouffons à leur naissance; nous n'ultrons nos ressources; nous chassons les capitaux de notre pays; nous paralysons l'énergie de notre peuple en ne lui fournissant point l'emploi dont il a besoin, et le forçons par là de chercher à l'étranger ce que notre imprévoyance lui refuse chez lui, le travail indispensable à sa subsistance.

On aura beau ouvrir des routes, rendre l'accès de nos terres vacantes aussi facile que possible, cela sera sans doute un puissant moyen d'arrêter l'émigration, mais il ne suffira pas seul. Tous les hommes ne sont pas disposés à être des cultivateurs; ils n'ont pas tous non plus le courage moral, la force physique, l'esprit d'entreprise, d'économie, etc., dont doit être doté le colon; un grand nombre préférera toujours travailler sous la conduite d'autrui, et gagner sa vie au jour le jour parce qu'il aura moins d'inquiétude, et que ses enfants, qui ne lui sont qu'à charge sur une terre pendant les quelques années qui précèdent l'adolescence, lui seront d'un grand secours dans les manufactures.

Où sont les capitaux qui ont été employés à la manufacture de verre de Vaudreuil? Où sont ceux qui ont aussi été mis sur la superbe manufacture de bois de Saint-Athanase? L'un et l'autre de ces beaux établissements sont fermés, et les capitalistes qui les avaient érigés, comme leurs employés, sont passés aux Etats-Unis et y sont occupés à fabriquer, autant pour nous que pour la nation américaine, ce qu'ils ne pouvaient faire ici à cause du tarif protecteur de ces derniers.

Les quatre principales causes de l'émigration d'après le rapport du comité étaient: 1o le manque de chemins et ponts pour communiquer des anciens établissements aux terres vacantes de la Couronne; 2o les concessions de vastes étendues de terrains qui avaient été faites autrefois à un seul individu ou à des compagnies; 3o le manque d'emploi pour une forte partie de la population, durant nos longs hivers, provenant du manque de manufactures; 4o l'insuffisance d'organisation.

Comme moyens propres à faire cesser l'émigration le comité indiquait: 1o l'ouverture de chemins et la construction de ponts partout où ils sont nécessaires pour rendre les terres de la Couronne accessibles aux colons; 2o l'établissement et l'encouragement des manufactures; 3o la protection du pauvre colon contre l'avidité ou l'ambition injuste du grand propriétaire; 4o une organisation régulière dans le département des terres publiques avec une surveillance active du système de colonisation.

Nous n'avons pas l'intention de nous appesantir sur les différentes conclusions du comité, qui ont notre pleine approbation; nous voulons seulement mettre en relief ce qu'il disait au sujet de l'établissement des manufactures. "Notre pays est essentiellement agricole," disait le comité dans son rapport, "pourquoi ne serait-il pas aussi manufacturier? N'a-t-il pas tous ses nombreux et puissants pouvoirs d'eau qui ne sont surpassés dans aucun pays du monde? N'a-t-il pas les mines les plus riches et les plus abondantes qu'il soit possible de trouver? Nos mines de fer de Saint-Maurice, de Marmora, des bords de l'Ottawa, etc., sont aussi abondantes et la matière première qu'elles renferment est d'une qualité au moins égale, sinon supérieure, à tout ce que les pays de l'Europe les mieux favorisés sous ce rapport peuvent produire.

Le Nouvelliste n'est pas très satisfait de la discipline libérale. Voici ce qu'il dit au sujet du nouveau club radical fondé à Québec: "Pareil fait nous convaincant de plus en plus qu'il n'y a aucune organisation, aucune discipline dans le club, et que le plus humble des soldats se croit de taille à être chef. Il est temps que pareille anomalie cesse, que chacun soit mis à sa place: les grands en haut, les petits en bas." Nous serions curieux de savoir quels sont les grands libéraux et les petits libéraux!

Le Nouvelliste n'est pas très satisfait de la discipline libérale. Voici ce qu'il dit au sujet du nouveau club radical fondé à Québec: "Pareil fait nous convaincant de plus en plus qu'il n'y a aucune organisation, aucune discipline dans le club, et que le plus humble des soldats se croit de taille à être chef. Il est temps que pareille anomalie cesse, que chacun soit mis à sa place: les grands en haut, les petits en bas." Nous serions curieux de savoir quels sont les grands libéraux et les petits libéraux!

ADMINISTRATION JUDICIAIRE

Nous extrayons ce qui suit d'un article de la Minerve concernant le programme de l'Administration Chapeleau:

"Le procureur-général fera subir des modifications à la constitution de la cour du Banc de la Reine, de celle de son supérieur, le désir également d'augmenter les assignations de la justice qui augmentent d'année en année et sont un lourd fardeau pour notre budget. Les assignations de jurés, les dépenses des témoins en cour criminelle, les honoraires des avocats de la Couronne, la tenue des cours des sessions de quartier exigent de fortes sommes d'argent. Nous pensons qu'en fixant à tant par année le salaire du substitut du procureur-général à Montréal et à Québec, en supprimant les cours de sessions de quartier; en évitant la multiplication des assignations de jurés, on peut faire une économie assez considérable sur ce qui coûte des différends dans la province, de même que sur la taxe des témoins de la Couronne qui n'aurait pas à attendre des mois entiers dans les corridors du palais de justice, si on multiplie les termes de la cour du Banc de la Reine en matière criminelle.

Il est incontestable que l'administration de la justice coûte trop cher à Québec. Nous n'avons pas sous les yeux les chiffres comparatifs de la dépense d'Ontario et de Québec sous ce rapport, mais nous savons que la différence est énorme. Dans cette province, on fait payer aux municipalités la moitié des frais judiciaires, ce qui, pour Québec, représenterait une économie d'environ \$200,000 par an. On voit que ce serait un allègement considérable pour le trésor provincial.

ECHOS DU JOUR

La Chronique qui — il y a deux mois — félicitait M. Mercier sur sa loi des coroners, la trouve aujourd'hui entièrement absurde.

M. E. C. Chevrelles est nommé coroner du district d'Arthabaska, à la place de M. J. J. Gravel, que le cabinet Joly avait nommé en destituant le premier.

On mande d'Irlande que la récolte a la plus belle apparence et sera, suivant toute probabilité, de beaucoup supérieure à aucune des années dernières.

M. Mercier a donné avis qu'il proposerait sa fameuse résolution pour abolir le Conseil législatif, résolution qui dut, à la dernière session, être remise à plus tard par suite de la prorogation des chambres.

Notre lettre de New-York renferme des renseignements sur la formation de la marche ascendante des idées autocratiques. Jusqu'à ce que M. Beecher qui parait se convertir aux idées monarchiques!

Il était rumeur en ville, hier, que le prince Léopold a l'intention d'acheter dix mille acres des terres de la couronne dans le Nord-Ouest. Nous savons que le vicomte de Galard a acheté deux cents acres de terres dans le comté de Dorchester.

M. H. J. B. Chouinard, secrétaire de la Convention Nationale et M. Jules Tessier, président de la section Notre-Dame, sont à Montréal depuis samedi afin de s'entendre avec les membres de la Saint Jean Baptiste de cette ville au sujet de l'organisation de la fête du 24 juin.

Les premiers sièges sur la rangée de devant dans l'assemblée législative sont occupés dans l'ordre suivant: A droite, les honorables MM. Piquet, Loranger, Chapeleau, Robertson, Lynch, Flynn, Church et M. Wurtele. A gauche, les honorables MM. Ross, Marchand, Joly, Langelier, Mercier, Irvine, MM. Sheynah et Watts.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 31 mai.

Dans la Chambre d'Assemblée, au jourd'hui, l'Orateur a pris son siège à 3h. 20m.

M. Gagnon présente un bill pour amender la loi des élections. M. Lafontaine demande un état du nombre de nominations faites depuis le 1er janvier dernier sur le chemin de fer du Nord, indiquant séparément la date de chaque nomination, avec le nom de la personne nommée et le salaire qu'elle reçoit.

M. Langelier propose qu'une liste des destitutions soit ajoutée à l'état précédent, ce qui est adopté. M. Mercier demande un état du nombre et du coût des enquêtes de coroners durant le semestre précédent et suivant le 1er novembre dernier.

M. Lafontaine demande un état des passes gratuites données à différentes personnes pour voyager sur le chemin de fer du Nord, depuis le 1er janvier dernier jusqu'à cette date. M. Gagnon demande si des mesures ont été prises pour que les statuts du gouvernement fédéral et la Gazette du Canada soient adressées aux membres de cette chambre et aux conseillers législatifs, en échange pour les statuts de cette province et la Gazette officielle de Québec qui sont adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes représentant la province de Québec.

La simplicité puritaine et démocratique. A l'appui de cette assertion, je citerai un fait tout récent. A une réunion d'hommes distingués, membres d'un club politique des plus haut placés, le Rév. Henry Ward Beecher, ce dévot et saint homme, comme l'appelle certaine feuille new-yorkaise, s'écria: "Ce que nous voulons dans notre gouvernement, c'est la stabilité et la continuité: c'est un grand point de faiblesse, chez notre Président, de l'occuper cette position enviable que l'espace de quatre ou huit ans; car ce temps lui est nécessaire pour apprendre à bien gouverner." Pas une voix ne s'éleva pour combattre une pareille hérésie politique au point de vue américain et yankee; bien loin de là, des applaudissements frénétiques firent trembler la salle et spurire le révérend prédicant.

Grant en quatre et huit ans n'aurait pas à devenir bon président, et si nous le jugeons par ses antécédents, il n'est pas susceptible d'éducation ou d'expérience rendue de rapport. Sa première administration fut mauvaise; la seconde fut pire; que se vait la troisième? Le grand homme fondateur de la république, Washington, et ses successeurs, les deux Adams, Jefferson, Madison, Jackson, ont été de bons Présidents d'Ontario, rendus de plus grands bien même ils eussent été élus à vie.

Nous plaçant au-dessus des considérations de partis, nous venons forcément à la conclusion que les huit années de Grantisme ont été marquées par un népotisme outragé, par des scandales administratifs sans exemple dans l'histoire des Etats-Unis, et des concussions immenses dans la plupart des départements publics à Washington.

C'est un fait connu de tous que Grant est actuellement mis en avant par les membres les plus influents de ces nombreux rings qui ont soutiré des millions au Trésor, et par ceux qui de près ou de loin ont bénéficié de son administration corrompue, espèrent encore quatre, huit ans et plus de monstrueux péculats.

Le sénateur Blaine, du Maine, est le plus formidable ennemi du général Grant. En 1876, il ne lui manqua que quelques voix pour devenir le candidat républicain. Depuis, il a joué un rôle prédominant dans la politique américaine et semble courir de grandes chances de devenir l'élé de la prochaine Convention. Blaine conduit lui-même sa campagne, mais Grant se repose de ce soin sur le sénateur Conkling de New-York, Don Cameron de la Pennsylvanie, et John Logan de l'Illinois. Ce triumvirat ne reculera devant aucun moyen pour remporter la victoire à Chicago, le 3 juin prochain.

Voici en quelques mots comment s'organisent et se recrutent les conventions générales. Chaque town ou municipalité à un jour donne choisit deux ou trois délégués à ce que nous appelons Convention de town. Ces délégués se réunissent à un endroit choisi d'avance et procèdent à l'élection des délégués à la Convention d'Etat qui sont ensuite convoqués spécialement pour à leur tour élire des délégués à la Convention Fédérale ou générale et chaque parti politique se prépare séparément.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

Maintenant, faites large la part des roueries politiques, d'une cabale incessante qui se joue au moment où le parti républicain se réunit à l'Etat de Chicago, cette fois; ajoutez à cela les intrigues secrètes et par dessus tout le nerf de l'élection comme de la guerre, l'argent, et vous avez en définitive une réunion d'hommes qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et, ne sachant rien, après tout, l'expression des vœux du peuple de leurs Etats ou districts respectifs.

La Convention de Chicago comptera 738 délégués d'Etats, plus 18 délégués de territoires, en tout 756 délégués. Tous sont actuellement choisis, mais comme Blaine et Grant réclament de chacun une majorité, qui n'aboutira pas à la Convention générale. A chaque Etat, selon son importance et sa population, est assigné le nombre de délégués qu'il doit envoyer à la Convention générale.

époque qui fera marque dans l'histoire. La solution de certains problèmes affectant sérieusement l'avenir des Etats-Unis sera commencée à Chicago, le 3 juin, pour se terminer le 4 novembre prochain, aux conices générales.

L. F. A... New-York, 28 mai 1880.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur. Il a paru dans le News de l'Original, à la date du 25 courant, un long article à sensation sur un prétendu imminent danger couru, jeudi, le 20 courant, à Montebello, par le train spécial portant Son Altesse Royale la princesse Louise et Son Excellence le gouverneur-général. Comme cet article tout emphatique et écrit sous la responsabilité d'un témoin oculaire, tend à incriminer et incrimine de fait ceux qui s'y trouvent concernés comme employés à la station de Montebello, je me fais un devoir, dans le désir de rendre justice à qui de droit et comme témoin oculaire indépendant, de démentir cette fausse assertion du News reproduite avec bruit et longs commentaires par une grande partie de la presse anglaise. Rien de plus extraordinaire n'a eu lieu ce jour-là à Montebello que ce qui arrive très souvent pendant les fortes chaleurs de l'été, où la trop grande expansion du fer des lisses rend la manœuvre de l'aiguille de la voie d'évitement (switch) difficile et même impossible à ce point qu'il devient nécessaire de couper l'excédent de cette expansion. En telle occurrence, il est du devoir de tout employé préposé à ce soin d'arrêter le train attendu, s'il a avis de rencontre de deux trains à cette station; or, à cette occasion, comme le train attendu se trouvait le train vice-royal, il n'y a rien eu de surprenant à ce qu'il fut arrêté selon les ordres données avant d'arriver à l'endroit supposé dangereux; mais il ne pouvait y avoir d'accident à craindre, puisque les employés se trouvaient à leur devoir. Il n'y a donc qu'un témoin oculaire ignorant, mal disposé ou trop nerveux qui a pu voir un danger réel là où il n'y en avait pas même l'ombre. C'est ainsi, M. le rédacteur, que l'on écrit trop souvent à tort et à travers, sans connaître suffisamment les faits et à un point de vue trop personnel, sans s'occuper de ceux que le plume peut blesser ou compromettre.

Sans vouloir donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en doit avoir, je tenais à établir des faits précis sous un faux jour et à exposer de tout blâme des employés qui ont fait leur devoir.

UN TÉMOIN OCULAIRE. Montebello, 28 mai 1880.

DEMEAGEMENT. J'ai transporté mon magasin de CHAPEAUX et PELLERIES sur la rue Sparks, vis-à-vis l'hôtel Russell.

B. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS. En face de MM. Bates et Cie., épiciers. Nouveaux Arrivages AU MAGASIN DE C. GAGNÉ ET Cie.

VOYEZ NOS PRIX:

HABILLEMENTS à ordre pour... \$ 9 00 HABILLEMENTS à ordre pour... 9 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 10 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 11 00 HABILLEMENTS à ordre pour... 12 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 13 50

100 PIÈCES A VOTRE CHOIX.

COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE!

N'oubliez pas de venir nous voir Avant d'acheter ailleurs! N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 centimes, ni nos chemises blanches avec collets pour \$1.00. Venez acheter un de nos chapeaux de Leghorn pour 50c. et 60c.

époque qui fera marque dans l'histoire. La solution de certains problèmes affectant sérieusement l'avenir des Etats-Unis sera commencée à Chicago, le 3 juin, pour se terminer le 4 novembre prochain, aux conices générales.

L. F. A... New-York, 28 mai 1880.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur. Il a paru dans le News de l'Original, à la date du 25 courant, un long article à sensation sur un prétendu imminent danger couru, jeudi, le 20 courant, à Montebello, par le train spécial portant Son Altesse Royale la princesse Louise et Son Excellence le gouverneur-général. Comme cet article tout emphatique et écrit sous la responsabilité d'un témoin oculaire, tend à incriminer et incrimine de fait ceux qui s'y trouvent concernés comme employés à la station de Montebello, je me fais un devoir, dans le désir de rendre justice à qui de droit et comme témoin oculaire indépendant, de démentir cette fausse assertion du News reproduite avec bruit et longs commentaires par une grande partie de la presse anglaise. Rien de plus extraordinaire n'a eu lieu ce jour-là à Montebello que ce qui arrive très souvent pendant les fortes chaleurs de l'été, où la trop grande expansion du fer des lisses rend la manœuvre de l'aiguille de la voie d'évitement (switch) difficile et même impossible à ce point qu'il devient nécessaire de couper l'excédent de cette expansion. En telle occurrence, il est du devoir de tout employé préposé à ce soin d'arrêter le train attendu, s'il a avis de rencontre de deux trains à cette station; or, à cette occasion, comme le train attendu se trouvait le train vice-royal, il n'y a rien eu de surprenant à ce qu'il fut arrêté selon les ordres données avant d'arriver à l'endroit supposé dangereux; mais il ne pouvait y avoir d'accident à craindre, puisque les employés se trouvaient à leur devoir. Il n'y a donc qu'un témoin oculaire ignorant, mal disposé ou trop nerveux qui a pu voir un danger réel là où il n'y en avait pas même l'ombre. C'est ainsi, M. le rédacteur, que l'on écrit trop souvent à tort et à travers, sans connaître suffisamment les faits et à un point de vue trop personnel, sans s'occuper de ceux que le plume peut blesser ou compromettre.

Sans vouloir donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en doit avoir, je tenais à établir des faits précis sous un faux jour et à exposer de tout blâme des employés qui ont fait leur devoir.

UN TÉMOIN OCULAIRE. Montebello, 28 mai 1880.

DEMEAGEMENT. J'ai transporté mon magasin de CHAPEAUX et PELLERIES sur la rue Sparks, vis-à-vis l'hôtel Russell.

B. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS. En face de MM. Bates et Cie., épiciers. Nouveaux Arrivages AU MAGASIN DE C. GAGNÉ ET Cie.

VOYEZ NOS PRIX:

HABILLEMENTS à ordre pour... \$ 9 00 HABILLEMENTS à ordre pour... 9 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 10 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 11 00 HABILLEMENTS à ordre pour... 12 50 HABILLEMENTS à ordre pour... 13 50

100 PIÈCES A VOTRE CHOIX.

COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE!

N'oubliez pas de venir nous voir Avant d'acheter ailleurs! N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 centimes, ni nos chemises blanches avec collets pour \$1.00. Venez acheter un de nos chapeaux de Leghorn pour 50c. et 60c.

SERVICE A THÉ EN PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63 rue Sparks

Glace! Glace! Saison de 1880 Du 1er Mai au 1er Octobre

10 lbs, tous les jours, CINQ MOIS, \$4 00 10 " " QUATRE " 3 50 10 " " TROIS " 3 00 10 " " DEUX " 2 25 10 " " UN " 1 50

Deux livraisons le samedi. Pour double quantité, ajouter cinquante pour cent aux prix ci-dessus.

J. CHRISTIN et Cie., 381 rue Wellington.

Dr O. DAGENAIS Médecin-Chirurgien. 416, RUE CLARENCE. Ottawa, 6 mai 1880.

AVIS de déménagement. Le soussigné donne avis qu'il a transporté sa boutique du No. 86 rue Clarence au No. 177, RUE RIDEAU, afin de se rapprocher de plus grand nombre de ses clients. En les remerciant pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis quelques années, il les informe qu'il se fera une spécialité de travailler sur leurs devis. On recevra avec reconnaissance avec toute la ponctualité et l'attention possible. Les clients de premier choix et les meilleurs fournisseurs seront employés pour les ouvrages de pratique.

CHAS. BEAUPRÉ. Ottawa, 28 avril, 1880.

Chemin de fer Q. M. O. & O. Changement d'heures. Le et après le 3 MAI, 1880, les trains locaux entre Hull et Aylmer voyageront comme suit:

Partra de Hull à 10 hrs. a.m., 12.50 p.m. Partra de Hull à 9.40 p.m. Partra d'Aylmer à 7.45 hrs. a.m., 11 a.m., 4.30 p.m., et 9.00 p.m.

Chemin de fer Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURE. A partir de LUNDI, 3 MAI 1880. Les trains partiront aux heures suivantes:

D'Hochelaga pour Hull... 8.30 a.m., 5.15 p.m. Arrivant à Hull... 12.40 p.m., 9.25 p.m. De Hull pour Hochelaga... 8.20 a.m., 5.05 p.m. Arrivant à Hochelaga... 12.30 p.m., 9.15 p.m.

D'Hochelaga pour Québec 3.00 p.m., 10.00 p.m. Arrivant à Québec... 9.00 p.m., 6.30 a.m. De Québec pour Hochelaga... 10.40 a.m., 9.30 p.m.

Arrivant à Hochelaga... 4.45 p.m., 6.30 a.m. D'Hochelaga pour Saint-Jérôme... Mixte. Jérôme... 5.30 p.m. Arrivant à Saint-Jérôme... 7.15 p.m.

De Saint-Jérôme pour... 6.45 a.m. Hochelaga... 9.00 a.m. (Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End Sept Minutes plus tard. Les marchandises Chars Salons sont chargés à chaque train de passager et les Chars au train de nuit.

Les Trains de nuit pour Ottawa correspondent avec les trains de nuit pour Québec. Pour billets et renseignements s'adresser à l'Administration générale, 13 Place-d'Armes ou au bureau pour la vente des billets, 207, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SENECAI, Surintendant général.